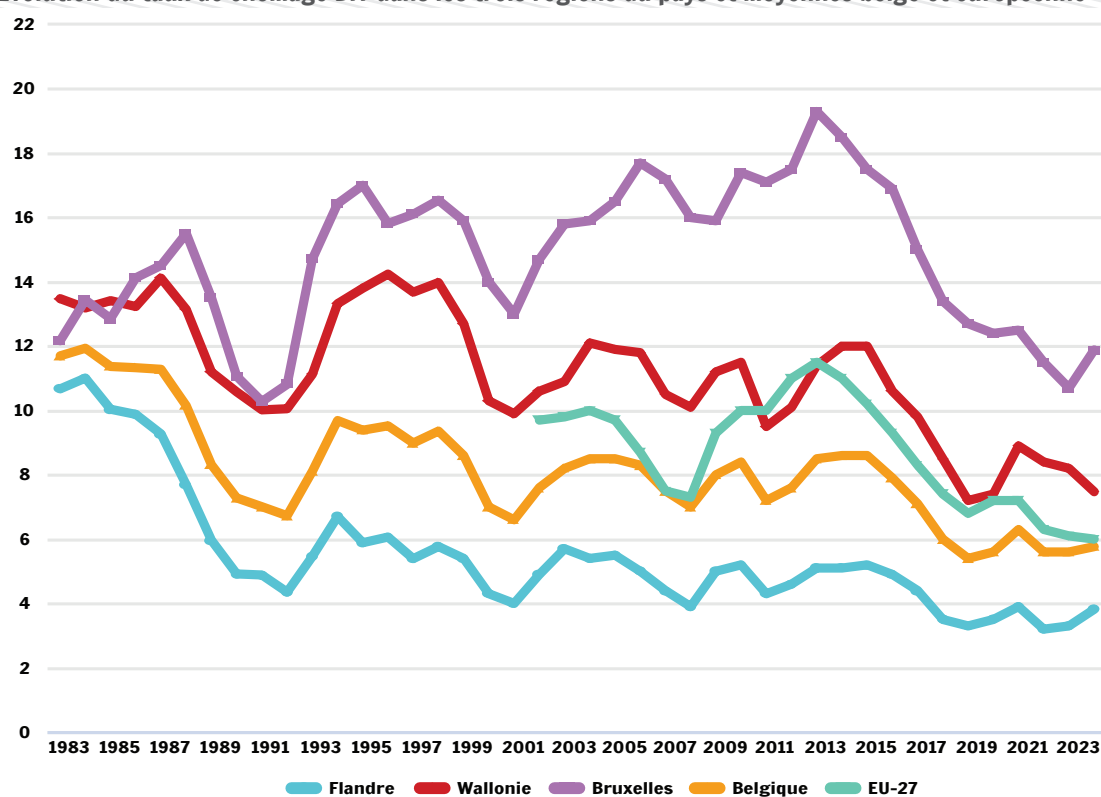


Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne

7,5%

C'est le taux de chômage wallon des 15-64 ans en 2024. Il est de 1,5 p.p. supérieur au taux de l'Europe des 27

Evolution du taux de chômage BIT dans les trois régions du pays et moyennes belge et européenne



Sources : Enquêtes sur les Forces de Travail ; Statbel ; Eurostat ; Steunpunt Werk, moyennes annuelles

En 2024, le taux de chômage au sens du BIT en Wallonie (7,5 %) reste supérieur à la moyenne belge (5,8 %), à la moyenne européenne (6,0 %) pour l'Europe des 27 et au taux flamand (3,8 %) mais il est inférieur au taux observé à Bruxelles (11,9 %).

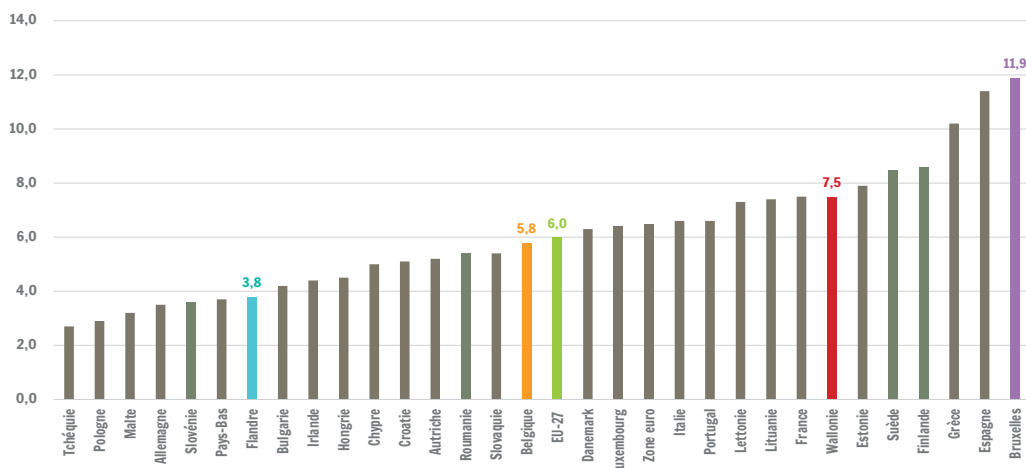
Depuis 2016, en Flandre, en Wallonie et au niveau belge et depuis 2014 à Bruxelles et au niveau de l'Union européenne, le taux de chômage affichait un recul chaque année. En 2020, la crise sanitaire et l'effondrement de l'activité consécutif au confinement et à l'arrêt forcé des entreprises dans certains secteurs ont inversé cette tendance. La hausse était cependant modérée au regard de l'ampleur du recul de l'activité économique, la Belgique et les différents Etats membres ont mis en place des mesures de soutien à l'emploi notamment en facilitant le recours au chômage temporaire. Ces mesures ont permis de limiter les entrées dans le chômage mais la diminution des embauches a entraîné un enlèvement dans ce statut de celles et ceux qui y étaient déjà, ralentissant les sorties et entraînant une nouvelle hausse du taux de chômage en 2021 malgré la reprise économique, dans les trois régions belges mais plus fortement en Wallonie (+1,5pp). Cette évolution doit cependant être interprétée avec prudence étant donnée la rupture de série en 2021.

En 2022, la reprise se poursuit et le taux de chômage affiche à nouveau une tendance à la baisse (-0,5 p.p. en Wallonie), cette tendance se poursuit en 2023 (-0,2 pp) et en 2024 (-0,7 pp).

Rappelons que comme ce taux de chômage est estimé sur la base d'une enquête (harmonisée afin de permettre les comparaisons internationales), les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux de chômage wallon des 15-64 ans (7,4 %) se situait en 2024 entre 6,9 % et 8,1 %.

Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne

Le taux de chômage BIT en 2024 dans les trois régions du Pays et les pays de l'Union européenne (en %)



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail ; Eurostat téléchargement du 23/05/2025, moyenne annuelle 2024

En 2024, la comparaison avec les autres pays européens montre que, le taux de chômage en Wallonie (7,5 %) est inférieur au taux observé à Bruxelles, en Espagne, en Grèce, en Finlande, en Suède et en Estonie. La Flandre (3,8 %), quant à elle, a un taux de chômage supérieur à celui de la Tchéquie, de la Pologne, de Malte, de l'Allemagne, de la Slovaquie et des Pays-Bas tandis que Bruxelles (11,9 %) se classe en tête parmi les plus hauts taux de chômage d'Europe.

Définitions et sources

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est défini comme une personne âgée de 15 à 64 ans, sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Le taux de chômage calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

Les intervalles de confiance sont calculés par Statbel.

Pertinence et limites

La série doit être interprétée en tenant compte de quatre ruptures. La première en 1999, lorsque l'enquête est devenue continue, ce qui a induit une meilleure prise en compte des personnes occupées. La deuxième en 2011, suite au changement dans la question relative à la recherche d'emploi (avant 2011, la question portant sur la recherche d'un emploi ne se référait pas à une période explicitement déterminée ; à partir de 2011, dans un souci d'harmonisation européenne, celle-ci a été fixée au mois de référence). En 2017, des changements méthodologiques induisent une nouvelle rupture de série. En 2021, nouvelle rupture en raison de la révision du questionnaire et de la modification des définitions du BIT du chômage et de l'emploi, les personnes au chômage temporaire depuis plus de 3 mois, auparavant comptabilisées dans l'emploi, le sont désormais dans le chômage si elles sont disponibles et recherchent un emploi et si non dans l'inactivité.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'EFT. Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour en savoir plus :

Vidéo « Comment mesure-t-on le chômage en Wallonie ? » : <https://www.youtube.com/watch?v=qJgGDsjwbXE>

L'Enquête sur les Forces de travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Prochaine mise à jour : mai 2026